

à plusieurs reprises de rattacher directement à l'empire certaines portions de la couronne de Bohême, par exemple l'évêché de Prague, le margraviat de Moravie. Mais l'unité de la couronne ne tarda pas à se rétablir. La dignité royale une fois confirmée par le souverain pontife, les rois de Bohême ne furent tenus vis-à-vis de l'empereur qu'à des obligations purement honorifiques. Přemysl Otokar II, après l'élection de Rodolphe se vit contraint de demander l'investiture pour la Bohême et la Moravie; on sait à quelle lutte conduisirent les conflits qui s'élevèrent alors entre les deux souverains. Albert I, dans le traité conclu avec Vacslav renonça à ces prétentions; nous verrons qu'il allait bientôt les renouveler, grâce à l'anarchie qui régna en Bohême après la mort tragique du dernier Přemyslide. Ainsi dans ce conflit, le droit reste mal défini; la force et les prétentions individuelles de chaque souverain décidaient et l'histoire enregistre un certain nombre de faits sans pouvoir en tirer une jurisprudence déterminée. On devine toutefois à quelles conclusions sont arrivés les juristes pan-germanistes qui rêvaient de reconstituer on ne sait quel Saint Empire idéal.

Institutions du royaume; colonisation allemande.

La doctrine qui veut que tout pouvoir vienne du peuple trouve sa confirmation dans l'histoire de Bohême. Le principat est d'abord électif avant de devenir héréditaire et le prince est assisté par une diète où l'on rencontre dès les origines les chefs des tribus, les chefs des familles, les représentants des villes libres. Plus tard, les premiers Přemyslides convoquent des diètes où figurent les princes de la famille royale, les membres du haut clergé, douze juges nommés par le souverain et des représentants de la noblesse. Les fonctions de cette diète sont surtout consultatives et judiciaires; elle élit le prince qui doit être choisi dans la famille régnante; elle convoque la milice, elle